

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.081

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LES MISSIONS
DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX
PERSONNES**

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Chaque année, la Ville de Royan organise de nombreuses manifestations culturelles. La réglementation impose que des mesures précises de sécurité soient prises dans le cadre des modalités d'organisation de ces manifestations.

L'Arrêté du 2 mai 2005 vient réglementer les missions relatives à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Les agents des services de sécurité ont pour missions :

- la prévention des incendies,
- l'entretien élémentaire des moyens concourants à la sécurité incendie,
- l'alerte et l'accueil des secours,
- l'évacuation du public,
- l'intervention précoce face aux incendies,
- l'assistance à personne dans les établissements où ils exercent,
- l'exploitation du poste de commandement de sécurité incendie.

Afin que ces missions soient assurées au mieux des intérêts de la Ville de Royan et des spectateurs, selon les termes de la convention ci-jointe, la Ville de Royan souhaite faire appel à la Société CAP.S ALARMES CHARENTAISES.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention à intervenir avec la Société CAP.S ALARMES CHARENTAISES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention annexé à la présente,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer une convention avec la Société CAP.S ALARMES CHARENTAISES, pour les missions de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, lors de manifestations culturelles, organisées par la ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD